



Assemblée générale

Distr. générale
22 août 2018
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session

Demande d'inscription d'une question supplémentaire à l'ordre du jour de la soixante-treizième session

Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures

Lettre datée du 17 août 2018, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, qui est l'un des membres fondateurs de la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures, laquelle a ses bureaux en République populaire de Chine, j'ai l'honneur de demander, conformément à l'article 14 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'inscription à l'ordre du jour de la soixante-treizième session de l'Assemblée générale d'une question supplémentaire intitulée « Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures ».

Vous trouverez ci-joint une lettre du Ministre des finances de la République populaire de Chine (annexe I), ainsi qu'un mémoire explicatif venant appuyer cette demande (annexe II) et un projet de résolution (annexe III), conformément à l'article 20 de ce même règlement.

Je vous prie de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de ses annexes comme document de l'Assemblée générale.

Le Chargé d'affaires par intérim,
Ambassadeur et Représentant permanent adjoint
de la République populaire de Chine
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) **Wu Haitao**



Annexe I

Lettre datée du 30 juillet 2018, adressée au Secrétaire général par le Ministre des finances de la République populaire de Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies

En ma qualité de Gouverneur de la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures, j'ai l'honneur, à la demande de cette dernière et au nom de la République populaire de Chine, pays dans lequel se trouvent ses bureaux, de demander, par l'intermédiaire de la Mission permanente de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies et conformément à l'article 14 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'inscription à l'ordre du jour de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale d'une question supplémentaire intitulée « Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures ».

La Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures est une organisation intergouvernementale créée en 2015, dont les Statuts figurent dans un traité que le Gouvernement chinois a enregistré au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies en qualité de dépositaire. En juin 2018, elle comptait 66 membres, 21 autres pays devant en ratifier les Statuts et en devenir membres avant la fin de l'année.

La Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures est chargée par ses membres de favoriser le développement économique durable, d'améliorer la connectivité des infrastructures en Asie et de promouvoir la coopération et les partenariats régionaux en collaborant étroitement avec d'autres institutions internationales, le but étant d'apporter une solution aux problèmes de développement. Depuis sa création il y a deux ans et demi, elle a conclu des accords de coopération et cofinancé des projets de développement avec de nombreux organismes internationaux actifs dans le domaine, notamment diverses institutions spécialisées des Nations Unies et des banques régionales de développement. Il ne fait aucun doute que l'octroi par l'Assemblée générale du statut d'observateur à la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures permettra à cette dernière de renforcer encore sa coopération avec les entités des Nations Unies et de contribuer plus efficacement à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Le Ministre des finances
de la République populaire de Chine
(Signé) Kun Liu

Annexe II

Mémoire explicatif

1. Contexte historique

La Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures est une institution intergouvernementale régie par des statuts entrés en vigueur le 25 décembre 2015. Ses membres l'ont chargée de : a) favoriser le développement économique durable, créer de la richesse et améliorer la connectivité des infrastructures en Asie en investissant dans ces dernières et dans d'autres secteurs productifs ; b) promouvoir la coopération et les partenariats régionaux en coopérant étroitement avec d'autres institutions multilatérales et bilatérales de développement, le but étant de répondre aux enjeux du développement.

2. Adhésion

Peuvent adhérer à la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures les membres de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et ceux de la Banque asiatique de développement. Les États membres sont classés en deux groupes, selon qu'ils sont de la région de l'Asie (membres régionaux) ou non (membres non régionaux). En juin 2018, la Banque comptait 66 membres et 21 pays devaient en ratifier les Statuts et en devenir membres avant la fin de l'année.

3. Gouvernance

La Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures se caractérise par une structure institutionnelle semblable à celle des banques multilatérales de développement. Elle est dirigée par le Conseil des gouverneurs, le Conseil d'administration et le Président.

Tous les pouvoirs de la Banque sont dévolus au Conseil des gouverneurs, qui comprend un gouverneur par État membre et se réunit au moins une fois par an.

Le Conseil d'administration est chargé de préparer les travaux du Conseil des gouverneurs, de définir les politiques et les stratégies de la Banque, de superviser les activités d'administration et de gestion des opérations menées par le Président, d'approuver le plan et le budget annuels de la Banque, de créer des comités et d'établir les comptes vérifiés. Il est composé de 12 administrateurs, dont neuf sont élus par les membres régionaux et trois par les membres non régionaux.

Le Président, qui est nommé par le Conseil des gouverneurs, préside les réunions du Conseil d'administration et est le chef du personnel et le représentant légal de la Banque, dont il conduit les affaires courantes sous la direction du Conseil d'administration. En tant que chef du personnel, il assure la gestion des effectifs de la Banque, conformément au statut du personnel adopté par le Conseil d'administration.

4. Structure financière

Le capital social de la Banque, qui s'élève à 100 milliards de dollars, est divisé en un million d'actions avec valeur nominale de 100 000 dollars. Ces actions sont réparties entre les États membres régionaux et non régionaux essentiellement en fonction de leur richesse nationale. Le capital détenu par les États membres régionaux ne peut être inférieur à 75 % du capital souscrit, à moins que le Conseil des gouverneurs ne l'autorise.

Les principaux actionnaires de la Banque sont la Chine, l'Inde, la Fédération de Russie, l'Allemagne, la République de Corée, l'Australie, la France, l'Indonésie, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Turquie. Les membres ne sont responsables que des actions auxquelles ils ont souscrit, y compris de leur capital encore non appelé. Le pouvoir de vote des membres de la Banque est déterminé compte tenu des éléments suivants : chaque membre fondateur se voit attribuer 600 voix ; les membres reçoivent un nombre de voix égal à la quantité d'actions qu'ils détiennent ; 12 % du total des voix de base, des voix attachées aux actions et des voix réservées aux membres fondateurs sont divisés à parts égales entre tous les membres. Le Conseil des gouverneurs prend ses décisions à la majorité simple, à la majorité spéciale (majorité du nombre total de gouverneurs et du total des voix des membres) ou à la majorité qualifiée (deux tiers du nombre total de gouverneurs et au moins trois quarts du total des voix des membres). Le Conseil d'administration statue généralement sur les questions qui lui sont soumises à la majorité simple. L'adoption de certaines politiques et décisions opérationnelles et financières importantes est néanmoins soumise à l'obtention des trois quarts du total des voix des membres.

5. Opérations

La Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures a pour mission de favoriser le développement économique durable, de créer de la richesse et d'améliorer la connectivité des infrastructures en Asie en investissant dans ces dernières et dans d'autres secteurs productifs et en collaborant étroitement avec d'autres institutions financières et organisations internationales tout en mettant l'accent sur le développement économique dans les zones où elle opère. Elle peut accorder un financement – ou en faciliter l'octroi – à tous ses membres, à leurs agences, institutions et subdivisions politiques ou aux entités ou entreprises actives sur leur territoire, ainsi qu'aux entités ou organismes internationaux ou régionaux intéressés par le développement économique en Asie. Elle offre des outils de financement très variés : elle accorde notamment des prêts garantis ou non par des fonds souverains, investit des fonds dans le capital social d'une entité, et garantit, en qualité de débiteur principal ou secondaire, tout ou partie de prêts pour le développement économique. Elle offre également une assistance technique et d'autres types de financement.

Au mois de juillet 2018, la Banque avait approuvé le financement de 28 projets de développement dans les États membres régionaux et non régionaux, pour un montant total de 5,34 milliards de dollars. Dans la plupart des cas, il s'agissait de projets entrepris en collaboration avec d'autres banques multilatérales de développement, telles que le Groupe de la Banque mondiale, la Société financière internationale, la Banque asiatique de développement et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement.

Il est probable qu'avec le temps la plupart des fonds utilisés pour financer des projets soient levés par la Banque sur les marchés financiers internationaux grâce à l'émission de titres de créance, comme c'est le cas pour d'autres grandes banques multilatérales de développement. Le fait que la Banque se soit vu attribuer la meilleure cote de crédit par Standard & Poor's Global Ratings, Fitch Ratings et Moody's Investors Service témoigne du caractère souverain et de la solidité des finances de la plupart de ses membres, du montant du capital exigible à sa disposition, de la grande prudence dont elle fait preuve en matière de gestion et de politiques financières, et de l'accent qu'elle met sur le développement plutôt que sur la maximisation des profits.

2. Conclusion

La Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures est déterminée à continuer de fournir un appui substantiel aux activités de promotion du développement social et économique durable à l'échelle mondiale. Elle espère renforcer sa coopération avec l'Organisation des Nations Unies afin de pouvoir assister et prendre part aux délibérations menées par l'Organisation ou sous ses auspices et contribuer dans ce cadre à l'élaboration de politiques concernant, entre autres, la gouvernance mondiale et le développement international, compte tenu du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Membres de la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures

États membres à compter de juillet 2018

Afghanistan	Malaisie
Allemagne	Maldives
Arabie saoudite	Malte
Australie	Mongolie
Autriche	Myanmar
Azerbaïdjan	Népal
Bangladesh	Norvège
Brunéi Darussalam	Nouvelle-Zélande
Cambodge	Oman
Canada	Ouzbékistan
Chine	Pakistan
Chypre	Pays-Bas
Danemark	Philippines
Égypte	Pologne
Émirats arabes unis	Portugal
Espagne	Qatar
Éthiopie	République de Corée
Fidji	République démocratique populaire lao
Finlande	République kirghize
France	Royaume Uni
Géorgie	Russie
Hong Kong, Chine	Samoa
Hongrie	Singapour
Inde	Sri Lanka
Indonésie	Suède
Iran	Suisse
Irlande	Tadjikistan
Islande	Thaïlande
Israël	Timor-Leste
Italie	Turquie
Jordanie	Vanuatu
Kazakhstan	Viet Nam
Luxembourg	
Madagascar	

Pays qui devraient devenir membres d'ici au 31 décembre 2018

Afrique du Sud	îles Cook
Argentine	Kenya
Arménie	Koweït
Bahreïn	Liban
Bélarus	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Belgique	Pérou
Bolivie	Roumanie
Brésil	Soudan
Chili	Tonga
Équateur	Venezuela
Grèce	

Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site www.aiib.org.

Annexe III

Projet de résolution présenté par la Chine

Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures

L'Assemblée générale,

Prenant note de la volonté de la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures de développer sa coopération avec l'Organisation des Nations Unies,

1. *Décide* d'inviter la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures à participer à ses sessions et travaux en qualité d'observateur ;
 2. *Prie* le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour appliquer la présente résolution.
-